

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 19 novembre 2021

Le prix indicatif A reste fixé à 73 centimes

Le comité de l'IP Lait a décidé de maintenir le prix indicatif A à 73 ct pour le premier trimestre 2022. Il s'est également penché sur l'initiative contre l'élevage intensif qui sera probablement soumise au peuple l'année prochaine.

Le prix indicatif A reste fixé à 73 ct par kg de lait pendant le premier trimestre 2022. C'est ce qu'a décidé le comité de l'IP Lait à sa séance du 17 novembre. Rappelons que le prix indicatif du lait de centrale dans le segment A s'est élevé à 73 ct pendant toute l'année.

Le comité s'est aussi penché sur l'initiative contre l'élevage intensif qui sera probablement soumise au peuple en automne prochain. Tant l'initiative que le contreprojet direct du Conseil fédéral représente une grande menace pour l'agriculture, le contreprojet étant néanmoins encore plus néfaste pour le secteur laitier. Bien que la production laitière suisse soit très éloignée de l'élevage intensif, l'initiative engendrerait des exigences inutiles et parfois contreproductives qui renchériraient fortement la production. Le comité n'a pas encore pu évaluer définitivement le contreprojet indirect annoncé dont on ne connaît que les grandes lignes jusqu'à présent.

Le comité a aussi fixé la contribution au fonds « Réduction du prix de la matière première » qui sera encaissée auprès des transformateurs de lait pendant le premier trimestre 2022. La contribution encaissée s'élèvera à 4,5 ct par kg de lait non transformé en fromage. En renonçant à encaisser l'entier des 5 ct du supplément pour le lait commercialisé, l'IP Lait répond au souhait du parlement et du Conseil fédéral d'améliorer la situation des producteurs de lait de centrale.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58